



Puylaurens le 26 Juillet 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je soussigné Jean-Louis HORMIERE, Maire de PUYLAURENS, souhaite attirer votre attention sur le périmètre de l'aménagement foncier de Saint Germain Des Près objet de l'enquête publique.

En effet dans le cadre de cet aménagement Foncier objet de l'enquête Publique sont intégrés dans le périmètre de la commune de Saint Germain des Prés 119 ha de terres de la commune de Puylaurens alors que l'emprise de l'autoroute dans ce secteur de notre commune n'est que de 70 ares cela est disproportionné et même si il est possible d'intégrer 5% des terres d'une commune sans que celle-ci soit représentée. Vous ne pouvez pas ne pas prendre en compte que les terres en questions ont déjà subi les aménagements fonciers liés à la déviation de Puylaurens et qu'impactés par ce premier remembrement les exploitants autant que les propriétaires ont aujourd'hui un parcellaire bien structuré qu'il me parait dommageable d'impacter, d'autant plus que la déviation de Puylaurens étant intégrée dans le tracé de l'autoroute ces 119 ha seraient impactés une nouvelle fois pour le même projet autoroutier

Aussi je vous demande d'exclure du périmètre de l'aménagement foncier de la commune de Saint germain des Prés les terres ayant déjà fait l'objet du remembrement sur la commune de Puylaurens pour le tracé de la déviation aujourd'hui intégrée dans le projet autoroutier

Jean Louis Hormiere  
Maire de PUYLAURENS

